



MUNICIPALITE DE LA PECHE

AVIS D'ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 20-805

DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT DE 1 045 000 \$

AVIS EST DONNE A TOUTE PERSONNE INTERESSEE

Que lors d'une assemblée ordinaire tenue le 2 mars 2020, le conseil de la Municipalité de La Pêche a adopté le règlement 20-805, décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 045 000\$

Que ledit règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité, durant les heures normales d'ouverture ;

Que ledit règlement entrera en vigueur le 8 mai 2020 soit le jour de sa publication, conformément à la Loi.

Donné à La Pêche, ce 8ème jour de mai 2020

Marco Déry
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci- haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, ainsi que sur site internet de la Municipalité de La Pêche, en date du 8 mai 2020.

En foi de quoi je donne ce certificat le 8 mai 2020.

Marco Déry
Directeur général et secrétaire-trésorier